
2023

Étude sur la gestion des accès aux plans d'eau au Québec



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Coordination, planification

Marco Bondu, directeur général
Organisme de bassin versant du Saguenay

Récolte et traitement de données

Mélissa Rochefort, coordonnatrice concertation / mobilisation
Organisme de bassin versant du Saguenay

Rédaction

Mélissa Rochefort, coordonnatrice concertation / mobilisation
Organisme de bassin versant du Saguenay

Correction linguistique

André Chapleau, adjoint administratif
Organisme de bassin versant du Saguenay

PARTENAIRES

Bailleur de fonds

Ville de Saguenay

Partenaires techniques

Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables (CBLK)

Organismes de bassin versant du Québec (OBV)



REMERCIEMENTS

L'Organisme de bassin versant du Saguenay tient à remercier le bailleur de fonds et les partenaires techniques ayant permis la réalisation de ce projet.

RÉFÉRENCE À CITER

OBV SAGUENAY. 2023. Étude sur la gestion des accès aux plans d'eau au Québec.
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY. Rapport technique. Saguenay.
13 pages et 4 annexes.



AVANT-PROPOS

À l'été 2015, l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK) a constaté une augmentation accrue du nombre de plaisanciers sur le lac Kénogami. À ce moment, le niveau de l'eau du lac Saint-Jean ne permettait pas à toutes les embarcations d'avoir accès au lac comme à l'habitude. Cette situation a créé des déplacements de plaisanciers vers le lac Kénogami, apportant son lot de désagréments et de préoccupations.

À la suite de cette situation, l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK) a publié, en 2017, le Code d'éthique des plaisanciers du lac Kénogami. Le Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables (CBLK) et l'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBVS) ont collaboré à la production de ce document dont l'objectif était d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lac Kénogami, la quiétude des riverains, la réduction de l'érosion des berges, la protection de l'environnement et la protection de la principale source d'eau potable de la Ville de Saguenay. Plusieurs initiatives ont suivi au fil des années pour faire connaître et distribuer cette publication.

En 2020, la pandémie de la COVID-19 a amené des changements dans les habitudes de la population qui ne pouvait plus voyager en raison des règles sanitaires en vigueur. Le lac Kénogami vit alors de nouveau une augmentation accrue du nombre de plaisanciers. À l'automne 2020, le CBLK a mandaté son Groupe de travail navigation et environnement du CBLK (GT-NE-CBLK) pour réviser le contenu du code d'éthique dans le but de le rééditer pour la saison estivale 2021. Le GT-NE-CBLK était formé des partenaires suivants : Municipalité d'Hébertville, Municipalité de Larouche, Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, Corporation du parc régional de Lac-Kénogami, APLK, Comité des citoyens pour la protection du Lac du Camp de l'APLK (C2PLC), Organisme de bassin versant du Saguenay (OBVS) et CBLK.

Durant les rencontres de travail du GT-NE-CBLK, plusieurs échanges concernaient les problèmes de comportement de nombreux plaisanciers nuisant à la sécurité des usagers, à la quiétude des riverains et menaçant la santé du lac Kénogami. Ces échanges étaient ramenés au CBLK, sur lequel siège la Ville de Saguenay, et les membres du conseil d'administration se questionnaient sur les moyens existant ailleurs au Québec pour gérer l'accès aux cours d'eau. C'est ainsi que la Ville de Saguenay a mandaté, en 2022, l'OBVS pour réaliser une enquête auprès des Organismes de bassin versant (OBV) du Québec afin de connaître divers

v



moyens et types d'outils utilisés par différents acteurs (municipalités ou autres) du Québec pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau dans une perspective de saine gestion des usages de l'eau et de l'environnement.

RÉSUMÉ

Constatant des conflits d'usage sur le lac Kénogami entre les embarcations à moteur ou non motorisées, les baigneurs et les riverains, la Ville de Saguenay a souhaité prendre connaissance d'exemples au Québec dans la gestion des accès aux cours d'eau. Elle a mandaté l'OBVS pour réaliser une enquête auprès des 40 OBV du Québec dont l'objectif est de connaître divers moyens et types d'outils qui sont utilisés au Québec par différents acteurs (municipalités, ou autres) pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau dans une perspective de saine gestion des usages et de l'environnement.

Les informations recueillies permettent de constater qu'il y a une bonne variation des moyens et outils mis en place au Québec. La majorité des rampes d'accès sont gérées directement par la municipalité concernée. La tarification pour utiliser la rampe d'accès varie d'un site à l'autre selon les critères suivants : la provenance, l'âge, le type d'embarcation, la durée de la validité de l'accès et le stationnement. La gestion de l'accès se fait selon diverses modes de régulation (barrière, politique, formulaire d'inscription obligatoire, poste d'accueil, agents, tes de surveillance, vignette...) et les horaires sont très variables selon les sites et la période de l'été. En guise de complément d'information, des renseignements ont également été recueillis concernant les stations de lavage liées aux rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2.



TABLE DES MATIÈRES

Équipe de réalisation	iii
Partenaires	iii
Avant-propos	v
Résumé	vi
Table des matières	vii
Liste des tableaux	viii
Liste des annexes	viii
Liste des abréviations et des sigles	viii
1. Introduction	1
1.1. Problématique	1
1.2. Objectifs	1
2. Méthodologie	2
2.1. Caractéristiques de l'aire d'étude	2
2.2. Requêtes et récoltes des données	2
3. Résultats	3
4. Discussion	11
4.1. Tarification	11
4.1.1. Provenance	11
4.1.2. Âge	11
4.1.3. Type d'embarcation	12
4.1.4. Durée	12
4.1.5. Stationnement	12
4.2. Accès	12
5. Recommandations	13
6. Conclusion	13
Annexes	14



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2 et détails des moyens et outils de gestion de l'accès aux plans d'eau	5
Tableau 2.	Personnes répondantes aux deux sondages de l'enquête.....	20
Tableau 3.	Information complémentaire recueillie au sujet des stations de lavage liées aux rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2.....	22

LISTE DES ANNEXES

Annexe A.	Sondage 1.....	14
Annexe B.	Sondage 2.....	15
Annexe C.	Tableau 2. Personnes répondantes aux deux sondages de l'enquête.....	20
Annexe D.	Tableau 3. Information complémentaire recueillie au sujet des stations de lavage liées aux rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2.....	22

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

APLK	Association pour la protection du lac Kénogami
C2PLC	Comité des citoyens pour la protection du Lac du Camp de l'APLK
CBLK	Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GT-NE-CBLK	Groupe de travail navigation et environnement du CBLK
OBV	Organisme de bassin versant
OBVS	Organisme de bassin versant du Saguenay
ZGIEBV	Zones de gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant



1. INTRODUCTION

Au fil des années, on constate la présence accrue de plaisanciers sur le lac Kénogami ayant des comportements nuisant à la sécurité des usagers, à la quiétude des riverains et menaçant la santé du lac qui est la principale source d'eau potable de la Ville de Saguenay. Cette dernière a donc souhaité réaliser une enquête auprès des OBV du Québec dans l'objectif de connaître quelques exemples de moyens et types d'outils qui sont utilisés au Québec par différents acteurs (municipalités, ou autres) pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau dans une perspective de saine gestion des usages et de l'environnement.

Le présent document constitue donc le rapport technique de cette enquête non exhaustive. Il décrit la problématique, les objectifs, la méthodologie appliquée pour réaliser l'étude, expose et discute des résultats obtenus.

1.1. Problématique

La croissance du nombre de plaisanciers circulant sur le lac Kénogami semble intensifier les conflits d'usage entre les embarcations à moteur ou non motorisées, les baigneurs et les riverains. La Ville de Saguenay souhaite prendre connaissance d'exemples au Québec dans la gestion des accès aux cours d'eau.

1.2. Objectifs

L'objectif de l'enquête réalisée auprès des 40 OBV du Québec est de connaître divers moyens et types d'outils qui sont utilisés au Québec par différents acteurs (municipalités, ou autres) pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau dans une perspective de saine gestion des usages et de l'environnement.



2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Caractéristiques de l'aire d'étude

Au Québec, c'est le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qui encadre la gestion de l'eau grâce à la Politique nationale de l'eau et la Stratégie québécoise de l'eau. La Loi sur l'eau, qui découle de cette Politique, reconnaît 40 zones de gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant (ZGIEBV) sur son territoire. Chaque zone possède son OBV qui est responsable du suivi de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour tous les bassins versants de leur territoire. Les 40 OBV ont été ciblés par la présente enquête en raison de leurs connaissances et de leur réseau de contacts favorisant la collecte de données pertinentes.

2.2. Requêtes et récoltes des données

La récolte de données s'est réalisée en deux étapes. D'abord, un premier sondage ([voir annexe A](#)) a été transmis aux directions des 40 OBV du Québec le 10 novembre 2022, avec un rappel le 24 novembre. Les quelques questions visaient à dresser la liste de contacts pouvant répondre ultérieurement aux questions plus pointues sur les moyens et types d'outils qui sont utilisés au Québec par différents acteurs (municipalités, ou autres) pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau dans une perspective de saine gestion des usages et de l'environnement.

Il y a eu 21 personnes répondantes nous référant à 22 ressources, parfois internes à l'OBV, parfois à des partenaires externes.

Le second sondage ([voir annexe B](#)) a été transmis à ces 22 ressources le 1^{er} décembre 2022, avec un rappel le 16 janvier 2023. Il y a eu 18 personnes répondantes ([voir annexe C](#)).

Une ressource a répondu 2 fois aux questions pour 2 lieux différents, donc 19 sondages ont été complétés, dont 2 n'ont pas été compilés puisque l'information recherchée n'était pas applicable au territoire en question. Les questions visaient à cibler, pour chacune des



ressources approchées, un exemple de rampe d'accès ayant déployé des moyens et outils pour gérer l'accès au plan d'eau.

En guise de complément d'information, des questions étaient intégrées au sondage 2 concernant une station de lavage disponible sur le même site, si applicable. 12 personnes ont été en mesure de fournir des renseignements à ce sujet ([voir annexe D](#)).

3. RÉSULTATS

Les partenaires ayant répondu au sondage 2 étaient invités à cibler, selon leur connaissance, la rampe d'accès de leur territoire ayant le plus de moyens et d'outils permettant la gestion de l'accès au plan d'eau. Suivaient ensuite des questions permettant de détailler ces moyens et outils. Le tableau 1 présente les résultats obtenus.



Tableau 1. Rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2 et détails des moyens et outils de gestion de l'accès aux plans d'eau

Rampe d'accès ciblée par la personne répondante	Tarifification	Accès	Coordonnées des responsables	Information supplémentaire
Rampe d'accès municipale du lac Trois Saumons située au Parc municipal du lac Trois-Saumons à Saint-Aubert	<p>Tarifification d'accès valide pour la durée de vie de l'embarcation et variable selon la provenance de l'utilisateur.trice et le type d'embarcation.</p> <p>Personnes résidentes : 15 \$.</p> <p>Personnes non résidentes : Embarcation à moteur autre qu'électrique : 100 \$.</p> <p>Embarcation à ballast (réservoir d'eau) : 200 \$.</p> <p>Motomarine : 50 \$.</p> <p>Embarcations à moteur électrique Canot, kayak, dériveur, pédalo, planche à pagaie ou à voile.</p>	<p>Une barrière permet de réguler l'accès selon l'horaire suivant : vendredi, samedi et dimanche : de 9 h à 15 h 30 ; du lundi au jeudi : sur rendez-vous : 418 291-4966. 7 jours / 7 : lors des vacances de la construction.</p> <p>Accès personnes résidentes inscrites : 24 h /24 et 7 jours / 7.</p>	<p>Municipalité de Saint-Aubert Joël Coulombe Directeur du service des travaux publics 418 241-6089 travauxpublics@saint-aubert.net</p> <p>https://saint-aubert.net/fr/loisirs-culture-et-vie-communautaire/loisirs/lac-trois-saumons https://saint-aubert.net/file-13774</p>	



<p>Rampe d'accès municipale de la rivière Jacques-Cartier située au Parc des draveurs à Shanon</p>	<p>Tarifification d'accès valide pour une saison.</p> <p>Seules les personnes résidentes de Shanon peuvent utiliser la rampe d'accès.</p> <p>Dépôt de 40 \$ pour avoir la clé de la barrière, remboursement à la fin de la saison.</p>	<p>Une barrière barrée permet de réguler l'accès.</p> <p>Horaire : ouverture toute la saison estivale.</p>	<p>Ville de Shannon 418 844-3778 ville@shannon.ca</p> <p>https://shannon.ca/precisions-concernant-laces-a-la-descente-de-bateaux/</p>	<p>La rampe d'accès avait été ouverte aux utilisateurs.trices librement en juin 2020. La ville a rectifié la situation quelques semaines plus tard en remettant le cadenas sur la clôture et en demandant le dépôt de 40 \$.</p> <p>Ayant vécu des problématiques en ce début de pandémie de la COVID-19 sur ce site, la ville a dû restreindre l'accès aux personnes résidentes de Shanon seulement.</p>
<p>Rampe d'accès municipale du lac aux Sables située au Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin à Lac-aux-Sables (MRC de Mékinac)</p>	<p>Tarifification valide pour la saison + 10 \$ à chaque visite si utilisation du stationnement.</p> <p>Tarifification pour les saisonniers au camping (minimum 90 jours) et les personnes résidentes. Pour les pêcheurs avec moteur 4 hp et moins): 50 \$.</p>	<p>Accès régulé par une politique, un formulaire d'inscription obligatoire, un poste d'accueil, une barrière et une vignette.</p> <p>Horaire : du samedi précédent la fête des Patriotes jusqu'au dimanche précédent la St-Jean-Baptiste : samedi et dimanche de 10 h à 17 h ; du 24 juin au 1^{er} lundi de septembre : 7 jours / 7 de 10 h à 21 h ; du 2^e samedi de septembre au dernier dimanche de septembre : samedi et dimanche de 13 h à 17 h ; les trois premiers vendredis d'octobre sur rendez-vous entre 13 h et 15 h.</p>	<p>Municipalité de Lac-aux-Sables https://lac-aux-sables.qc.ca/loisirs-culture-et-vie-citoyenne/rampe-de-mise-a-leau/#1619623389763-8431753f-81d7</p>	<p>Le formulaire d'inscription comprend des cases à cocher pour confirmer les bons comportements à adopter et le bon état de l'embarcation.</p> <p>La municipalité de Notre-Dame-de-Montauban possède 2 stations de mise à l'eau mobile qu'elle met à la disposition des personnes résidentes à certains emplacements et peut les déplacer si un événement le nécessite.</p>
<p>Rampe d'accès située au club nautique de Lac-Beauport</p>	<p>Tarifification variable selon la provenance de l'utilisateur.trice.</p>	<p>Accès régulé par des agents.tes de surveillance.</p> <p>Horaire : du 24 juin au 28 août 7</p>	<p>Club nautique de Lac-Beauport Nancy Dionne Directrice générale 418 576-8715</p>	



	Accès aux personnes résidentes de Lac-Beauport seulement, et ce, gratuitement. L'accès aux personnes non résidentes est exceptionnellement autorisé dans des contextes particuliers : carte d'invités 20 \$ pour 10 accès ou 40 \$ pour 20 accès et stationnement : 5 \$.	jours / 7 de 9 h à 20 h ; du 21 mai au 23 juin et du 3 septembre au 10 octobre fins de semaine de 10 h à 18 h.	nancy.dionne@obvcapitale.org https://lac-beauport.quebec/sport-et-loisirs/club-nautique/	
Rampes d'accès situées au lac Mégantic à Lac-Mégantic	Tarifcation variable selon la provenance de l'utilisateur.trice. Personnes résidentes des municipalités riveraines du lac Mégantic : tarif saisonnier 25 \$. Personnes non résidentes : tarif saisonnier 50 \$ avant le 1 ^{er} juin, 200 \$ ensuite.	Horaire selon l'emplacement : 24 h / 24, 7 jours / 7, à l'exception de Lac aux Araignées et Frontenac de 6 h 30 à 21 h, 7 jours / 7.	Municipalités riveraines du lac Mégantic https://www.lavetonbateau.com/fr/stations-de-lavage/	
Rampe d'accès située au Port de Plaisance Venise au lac Champlain (baie Missiquoi) à Venise-en-Québec	Tarifcation journalière pour tous les utilisateurs.trices (non diffusée).	Accès régulé par un poste d'accueil. Horaire : ouverture du lever au coucher du soleil.	Port de Plaisance Venise Daniel Lefebvre Propriétaire 514 632-0321 https://port-de-plaisance-secteur-centre-ville.business.site/	L'OBV y fait de la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes.
Rampe d'accès située au Parc régional Massawippi sur le lac Massawippi à Ayer's Cliff	Tarifcation journalière ou saisonnière. Journalière : 50\$ (35 \$ si non motorisée) incluant le lavage, et 10 \$ pour le stationnement.	Accès régulé par un poste d'accueil. Horaire : du 22 avril au 16 juin de 6 h à 18 h ; du 17 juin au 4 septembre de 6 h à 20 h ; horaire variable en septembre et octobre selon l'achalandage.	Conseil d'administration de la Régie du Parc régional Massawippi Abelle L'Écuyer-Legault Directrice générale d'Ayer's Cliff, Coordinatrice plage et Marina	La tarification semble dissuasive, limitant ainsi l'accès à plusieurs personnes. Les heures d'ouverture sont aussi objet de discorde.



	Saisonnière (personnes résidentes) : 225 \$ + 40\$ pour le lavage de l'embarcation.		819 838-5006 dg@ayerscliff.ca https://www.parcmassawippi.com/	
Plusieurs rampes d'accès au lac Stukely à Eastman à partir des parcs municipaux	Tarifification journalière ou saisonnière, variable selon l'âge et la provenance de l'utilisateur.trice. Prix variables en fonction de l'endroit (ex. : club de pêche 75 \$ de cotisation de membre et sert pour l'accès et le lavage des embarcations).	Horaire : de l'ouverture de la pêche jusqu'au 31 octobre, 24 h / 24, 7 jours / 7.	Municipalité d'Eastman et ses partenaires https://eastman.quebec/station-de-lavage/	Bonne acceptabilité de la part des utilisateurs.trices.
Rampe d'accès au lac Mercier située à Mont-Tremblant	Tarifification journalière variable selon la provenance de l'utilisateur.trice. Accès gratuit pour les personnes résidentes de Mont-Tremblant ; 150\$ pour les non-résidentes.	Accès régulé par des agents.tes de surveillance. Horaire : du 24 juin à la fête du Travail, de 10 h à 18 h.	Ville de Mont-Tremblay https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/fr/loisirs/bateau-x-et-embarcations/lac-mercier	
Rampe d'accès municipale du lac Saint-Paul située à Lac-Saint-Paul	Accès gratuit.		Municipalité du Lac-Saint-Paul 819 587-4283 secretaire@lac-saint-paul.ca	
Rampe d'accès du Parc riverain Sacacomie située au lac Sacacomie à Saint-Alexis-des-Monts.	Tarifification journalière variable selon la provenance de l'utilisateur.trice. Accès gratuit pour les personnes résidentes de Saint-Alexis-des-Monts.	Accès régulé par un poste d'accueil, une barrière et des agents.tes de surveillance. Horaire : de mai à octobre, selon l'ouverture du Parc.	Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts Patrick Baril Directeur de l'aménagement et de l'urbanisme et inspecteur municipal 819 265-2046 poste 2846	Peu d'outils de sensibilisation disponibles.



	Personnes non résidentes : gratuit pour les embarcations sans moteur ; de 30 \$ à 150 \$ selon la force du moteur.		https://www.saint-alexis-des-monts.ca/fr/activites-loisirs-et-culture/parc-riverain-sacacomie	
Rampe d'accès de la Marina du lac William située à Saint-Ferdinand	Tarifcation journalière, hebdomadaire et saisonnière variable selon la provenance de l'utilisateur.trice. Personnes résidentes de Saint-Ferdinand : 35 \$ / an ou 90 \$ / 3 ans. Personnes non résidentes : 275 \$ / an, 40 \$ / jour, 160 \$ / semaine.	Accès régulé par une barrière et une vignette. Horaire : de mai à octobre, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.	Municipalité de Saint-Ferdinand Adjointe administrative 418 428-3480 info@stferdinand.ca https://www.stferdinand.ca/files/ugd/0123c7_23bd0b0fdda84e1bbe1c2bb0030cf223.pdf	
Marina du lac des Piles située à Shawinigan.	Tarifcation journalière variable selon la provenance de l'utilisateur.trice. Personnes résidentes de Shawinigan : embarcation motorisée et membre de l'association (carte exigée) : 85 \$ / jour. Personnes non résidentes : embarcation motorisée 115 \$ / jour. Embarcation non motorisée (peu importe la provenance) : 25 \$. Tarifcation pour location de quais et stationnement en sus.	Barrière. Horaire : non disponible.	Marina du lac des Piles (propriétaire privé) 819 533-1014 marinadulacdespiles@gmail.com https://www.marinalacdespiles.com/	



Rampe d'accès de la Pourvoirie Roger Gladu située au lac Saint-Pierre à Saint-Ignace-de-Loyola	Tarifcation journalière et saisonnière. 10 \$ / jour ou 80 \$ / saison.	Accès régulé par un poste d'accueil. Horaire : du dimanche au vendredi de 7 h à 18 h ; samedi de 6 h à 18 h.	Pourvoirie Roger Gladu 1 866 836-1317 https://www.pourvoirierogergla.com/fr/marina-lac-saint-pierre	
Rampe d'accès du lac Morin située au Parc au barrage à Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Accès gratuit.	Accès libre.	Corporation des riverains et amis du lac Morin	Il n'y a pas de moyens ou d'outils qui permettent la gestion de cette rampe d'accès.
Rampe d'accès municipale située au lac Raymond à Val-Morin	Accès gratuit. Tarifcation pour le stationnement (espace limité et partagé avec la plage municipale).	Accès régulé par le personnel de la plage, possibilité de vignette pour les personnes résidentes de Val-Morin pour le stationnement. Horaire : du 18 juin au 21 août ; la plage est surveillée du mercredi au dimanche de 10 h à 18 h.	Municipalité de Val-Morin Sonya Audrey Bonin Directrice des loisirs, de la culture et des communications 819-324-5670, poste 3812 loisirs@val-morin.ca	
Rampe d'accès municipale située à la plage du lac Bromont à Bromont	Accès gratuit. L'accès est réservé aux personnes résidentes durant les fins de semaine.	Horaire : du 25 juin au 4 septembre, de 11 h à 19 h.	Ville de Bromont https://www.bromont.net/loisirs-et-culture/plages-municipales/	

En guise de complément d'information, des renseignements ont également été recueillis concernant les stations de lavage liées aux rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2. Les résultats sont présentés à l'[annexe D](#) du présent rapport.



4. DISCUSSION

La participation des partenaires techniques a permis d'obtenir 17 exemples de rampe d'accès avec le détail des moyens et outils de gestion de l'accès au plan d'eau. La majorité (11) des rampes d'accès sont gérées directement par la municipalité concernée.

4.1. Tarification

La tarification pour utiliser la rampe d'accès varie d'un site à l'autre selon les critères suivants : la provenance, l'âge, le type d'embarcation, la durée de la validité de l'accès et le stationnement.

4.1.1. Provenance

La majorité (9) des rampes d'accès ont une tarification préférentielle pour les personnes résidentes de la municipalité, dont quelques-unes (2) offrent l'accès gratuit à cette clientèle. Il y a peu (3) de rampes d'accès qui sont accessibles exclusivement aux personnes résidentes¹, dont une (1) accepte exceptionnellement des personnes non résidentes dans des contextes particuliers. Peu (3) de sites sont accessibles gratuitement pour tous les utilisateurs.trices. On compte une (1) rampe d'accès ayant des tarifs préférentiels pour les saisonniers du camping.

4.1.2. Âge

Un (1) seul site offre une tarification variable selon âge de l'utilisateur.trice.

¹ Ayant vécu des problématiques en ce début de pandémie de la COVID-19 sur un site, une ville a dû restreindre l'accès aux personnes résidentes seulement. Une autre ville réserve l'accès aux personnes résidentes durant les fins de semaine.



4.1.3. Type d'embarcation

Quelques (3) sites ont des tarifs variables selon le type d'embarcation (ex. : à moteur, non motorisé, à ballast (réservoir d'eau), motomarine, moteur électrique, moteur 4 hp et moins).

4.1.4. Durée

Quelques (4) sites ont des tarifs d'accès journaliers exclusivement. Certaines (3) rampes d'accès ont des tarifs à la fois journaliers et saisonniers. Un (1) seul site offre à la fois les tarifs journaliers, hebdomadaires, saisonniers et triennaux. D'autres (3) sites ont des tarifs saisonniers exclusivement, dont un (1) demande un dépôt pour obtenir la clé de la barrière, montant qui est remboursé à la fin de la saison. Une (1) rampe d'accès à une tarification pour la durée de vie de l'embarcation, alors qu'une (1) autre a des cartes pour les invités (selon certaines conditions) pour 10 ou 20 accès.

4.1.5. Stationnement

Quelques sites (3) ont un tarif journalier pour l'utilisation du stationnement qui est en surplus de la tarification applicable pour l'utilisation de la rampe d'accès.

4.2. Accès

Les personnes répondantes ont relaté différents modes de régulation de l'accès à la rampe d'accès. Les horaires sont très variables selon les sites et la période de l'été.

Il y a six (6) sites régulés par une barrière. Parmi eux, un (1) demande un dépôt pour obtenir la clé de la barrière, montant qui est remboursé à la fin de la saison. Trois (3) de ces sites additionnent à la barrière d'autres modes de régulation parmi ceux-ci : politique, formulaire d'inscription obligatoire², poste d'accueil, agents.tes de surveillance, vignette. Une (1) des

² Le formulaire d'inscription comprend des cases à cocher pour confirmer les bons comportements à adopter et le bon état de l'embarcation.



municipalités possède également deux stations de mise à l'eau mobile qu'elle met à la disposition des personnes résidentes.

Deux (2) rampes de mise à l'eau gèrent l'accès exclusivement avec des agents.tes de surveillance.

Il y a trois (3) rampes d'accès qui utilisent un poste d'accueil exclusivement pour réguler l'accès.

Un (1) seul site répertorié offre un accès libre et un seul (1) fait appel au personnel de la plage sur place pour réguler l'accès à la rampe d'accès.

5. RECOMMANDATIONS

Ce document a été produit entre les mois de novembre 2022 et février 2023 et les informations et coordonnées qui y sont inscrites peuvent changer au fil du temps. On recommande donc de prévoir une mise à jour des informations si jugée nécessaire.

Les informations recueillies sont partielles et les partenaires ont répondu aux sondages selon leurs connaissances et l'information dont ils disposaient. On recommande de communiquer avec les gestionnaires des sites directement pour obtenir plus de détails, pour valider ou pour clarifier de l'information.

6. CONCLUSION

Grâce à la participation de plusieurs OBV du Québec, l'OBVS a pu dresser une liste de rampes d'accès ayant mis en place des moyens et outils de gestion de l'accès au plan d'eau. En complément d'information, l'OBVS a également récolté des renseignements concernant les stations de lavage liées aux rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2. L'ensemble des informations pourront servir d'indicateur alimentant les réflexions futures.



ANNEXES

Annexe A. : Sondage 1

Sondage sur la gestion des accès aux plans d'eau

L'organisme de bassin versant du Saguenay mène une enquête pour connaître les divers moyens et types d'outils qui sont utilisés au Québec par différents acteurs (municipalités ou autres) pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau dans une perspective de saine gestion des usages de l'eau et de l'environnement.

Dans un premier temps, nous souhaitons établir la liste de contacts dans les OBV du Québec qui nous sera utile dans la récolte de ces informations. **C'est pourquoi nous vous interpellons aujourd'hui en espérant que vous puissiez remplir le court sondage suivant, ce qui ne vous prendra qu'une minute.**

Dans un deuxième temps, nous communiquerons avec la ressource que vous aurez identifiée afin de lui transmettre un sondage permettant de recueillir des détails, au meilleur de ses connaissances, sur la rampe d'accès de votre territoire pour laquelle, selon elle, il y a le plus de moyens et d'outils permettant la gestion de l'accès au plan d'eau (barrières et/ou tarification et/ou stations de lavage et/ou autres). Ce sondage, qui prendra environ 15-20 minutes à remplir, permettra également de récolter les coordonnées des gestionnaires de la rampe d'accès identifiée pour nous permettre de communiquer avec eux au cas où des précisions s'avéraient nécessaires.

Par cette enquête, l'OBV Saguenay souhaite documenter les différents modèles de gestion des accès aux plans d'eau dans le but d'en tirer des conclusions inspirantes à mettre en valeur auprès de ses partenaires.

À noter que les organisations qui participeront à cette enquête pourront bénéficier des résultats que nous aurons obtenus.

*Obligatoire

1. Quelle est votre nom? *

2. Quel est votre titre? *

3. Pour quel OBV travaillez-vous? *

4. Quelle ressource de votre OBV pouvons-nous contacter pour recueillir des détails, * au meilleur de ses connaissances, sur la rampe d'accès de votre territoire qui selon elle a le plus de moyens et d'outils permettant la gestion de l'accès au plan d'eau (barrières et/ou tarification et/ou stations de lavage et/ou autres).

5. Quel est le titre de cette personne? *

6. Quelle est son adresse courriel? *

7. Questions ou commentaires



Annexe B. : Sondage 2

Sondage sur la gestion des accès aux plans d'eau (suite...)

L'Organisme de bassin versant du Saguenay mène une enquête pour connaître les divers moyens et types d'outils qui sont utilisés au Québec par différents acteurs (municipalités ou autres) pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau dans une perspective de saine gestion des usages de l'eau et de l'environnement.

Nous avons communiqué récemment avec l'OBV de votre territoire qui nous a référé à vous à titre de ressource pouvant nous aider dans notre récolte d'information. À cet effet, **on vous invite à répondre au présent sondage, ce qui vous prendra environ 15-20 minutes**. Vos réponses permettront de recueillir des détails, au meilleur de vos connaissances, sur la rampe d'accès de votre territoire pour laquelle, selon vous, il y a le plus de moyens et d'outils permettant la gestion de l'accès au plan d'eau (barrières et/ou tarification et/ou stations de lavage et/ou autres).

Par cette enquête, l'OBV Saguenay souhaite documenter différents modèles de gestion des accès aux plans d'eau dans le but d'en tirer des conclusions inspirantes à mettre en valeur auprès de ses partenaires.

À noter que les organisations qui participeront à cette enquête pourront bénéficier des résultats que nous aurons obtenus.

*Obligatoire

Passer à la question 1 Passer à la question 1

QUESTIONS IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

1. Quel est votre nom? *

2. Quel est votre titre? *

3. Quelle est votre adresse courriel? *

4. Quel organisme représentez-vous (OBV ou autre)? *

Passer à la question 5

QUESTIONS RAMPE D'ACCÈS

5. À votre connaissance, quelle est la **rampe d'accès** de votre territoire ayant le plus * de moyens et d'outils permettant la gestion de l'accès au plan d'eau (barrières et/ou tarification et/ou stations de lavage et/ou autres)?

6. Dans quelle municipalité est située la **rampe d'accès**?

7. Quel est le nom du plan d'eau où est située cette **rampe d'accès**?

8. S'il y a lieu, quel est le nom du site où se trouve cette **rampe d'accès**?

9. L'accès à cette **rampe d'accès** est-il tarifé?

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas



10. Si oui, pour quelle(s) durée(s) la tarification est-elle valide?

Plusieurs réponses possibles.

- Horaire
- Journalière
- Hebdomadaire
- Mensuelle
- Annuelle
- Permanente
- Je ne sais pas

Autre : _____

11. Si l'accès à la **rampe d'accès** est tarifé, est-ce que le prix varie selon la provenance de l'utilisateur (riverain, résidant municipal mais non riverain, utilisateur provenant de l'extérieur, ...)?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

12. Si l'accès à la **rampe d'accès** est tarifé, est-ce que le prix varie selon l'âge de l'utilisateur?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

13. Si l'accès à la **rampe d'accès** est tarifé, quels sont les différents tarifs?

14. Comment l'accès à la **rampe d'accès** est-il régulé?

Plusieurs réponses possibles.

- Poste d'accueil
- Kiosque temporaire
- Barrière
- Agents de surveillance
- Vignette
- Je ne sais pas
- Aucune régulation

Autre : _____

15. Quelles sont les heures et périodes de l'année d'ouverture de la **rampe d'accès**?



16. Des informations sur cette **rampe d'accès** sont-elles disponibles en ligne?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

17. Si oui, quelle est l'adresse du site Web?

18. Quelle organisation est responsable des moyens et outils permettant la gestion de l'accès à ce plan d'eau par le biais de cette **rampe d'accès**?

19. Quel est le nom de la personne au sein de cette organisation à contacter pour plus de détails sur cette **rampe d'accès**?

20. Quel est son titre?

21. Quel est son numéro de téléphone?

22. Quelle est son adresse courriel?

23. À la suite de la mise en place, à cette **rampe d'accès**, de ces moyens et outils permettant la gestion de l'accès au plan d'eau, avez-vous observé ou entendu parler de changements de comportement des usagers (ex. : plus ou moins d'achalandage à la rampe d'accès, utilisation d'une autre rampe d'accès sans station de lavage sur le même plan d'eau, ...)?

24. Sur ce même plan d'eau, existe-t-il d'autres **rampes d'accès** publiques?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

25. Avez-vous des commentaires ou précisions à nous transmettre concernant cette **rampe d'accès**?

Passer à la question 26

QUESTIONS STATION DE LAVAGE



26. Y a-t-il une **station de lavage** sur le lieu de cette rampe d'accès?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

27. Si oui, cette **station de lavage** est-elle mobile?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

28. S'il y a une station de lavage sur place, quelles sont les heures et périodes de l'année d'ouverture de la **station de lavage**?

29. S'il y a une **station de lavage**, est-ce que son utilisation est :

Une seule réponse possible.

- Facultative
 Obligatoire
 Je ne sais pas

30. S'il y a une **station de lavage**, est-ce que son utilisation est tarifée?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

31. Si oui, pour quelle(s) durée(s) la tarification de la **station de lavage** est-elle valide?

Plusieurs réponses possibles.

- Horaire
 Journalière
 Hebdomadaire
 Mensuelle
 Annuelle
 Permanente
 Je ne sais pas
 Autre : _____

32. Si l'accès à la **station de lavage** est tarifé, est-ce que le prix varie selon la provenance de l'utilisateur (riverain, résident municipal mais non riverain, utilisateur provenant de l'extérieur)?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas



33. Si l'accès à la **station de lavage** est tarifé, est-ce que le prix varie selon l'âge de l'utilisateur?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

34. Si l'accès à la **station de lavage** est tarifé, quels sont les tarifs?

35. S'il y a une **station de lavage**, comment l'accès y est-il régulé?

Plusieurs réponses possibles.

- Poste d'accueil
 Kiosque temporaire
 Barrière
 Agents de surveillance
 Vignette
 Je ne sais pas
 Aucune régulation
 Autre : _____

36. Avez-vous des commentaires ou précisions à nous transmettre concernant cette **station de lavage**?

QUESTIONS DE CONCLUSION

37. À votre connaissance, existe-t-il un autre exemple de **rampe d'accès** sur un autre plan d'eau de votre territoire qui a mis en place d'autres moyens et outils que ceux que vous avez déjà mentionnés dans le présent sondage permettant la gestion de l'accès au plan d'eau (barrières et/ou tarification et/ou stations de lavage et/ou autres)?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

38. Avez-vous des questions, commentaires généraux ou précisions à nous transmettre?



Annexe C. : Tableau 2. Personnes répondantes aux deux sondages de l'enquête

Personne répondante au sondage 1	Personne référée pour répondre au sondage 2	Personne répondante au sondage 2
Pierre-Marc Constantin Directeur général Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)	Alexandre Bérubé-Tellier Coordonnateur de projets et responsable du plan directeur de l'eau Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)	Alexandre Bérubé-Tellier Coordonnateur de projets et responsable du plan directeur de l'eau Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)
Christine Demers Directrice générale Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)	Anthony Champagne Chargé de projets Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)	Anthony Champagne Chargé de projets Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)
Emmanuel Laplante Directeur général Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC)	Chloé Lacasse Chargée de projet Lacs Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC)	Chloé Lacasse Chargée de projet Lacs Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC)
Nancy Dionne Directrice générale Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV – Capitale)	Nancy Dionne Directrice générale Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV – Capitale)	Nancy Dionne Directrice générale Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV – Capitale)
Stéphanie Chabrun Directrice générale Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)	Stéphanie Chabrun Directrice générale Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)	Stéphanie Chabrun Directrice générale Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
Mariève Charrette Chargée de projets et responsable de la géomatique Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)	Mariève Charrette Chargée de projets et responsable de la géomatique Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)	Mariève Charrette Chargée de projets et responsable de la géomatique Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)
Stéphanie Martel Directrice générale Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)	Nicolas Bousquet Coordonnateur de projets terrain Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)	Nicolas Bousquet Coordonnateur de projets terrain Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
Alexia Couturier Directrice générale adjointe Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS)	Alexia Couturier Directrice générale adjointe Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS)	Alexia Couturier Directrice générale adjointe Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS)
Nicolas Ferron Directeur général Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord (OBVHCN)	Nicolas Ferron Directeur général Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord (OBVHCN)	Information recherchée non applicable à ce territoire
Mélanie Lauzon Directrice générale Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD)	Mélanie Lauzon Directrice générale Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD)	Jasmine Boissé Chargée de projets Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD)



Yves Briand Codirecteur Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Marie-Josée Racine Conseillère en gestion du territoire public et répondante aux dossiers autochtones Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	Information recherchée non applicable à ce territoire
Anthoni Barbe Chargé du Plan Directeur de l'Eau Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM)	Émile Veilleux Technicien en bioécologie Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM)	Anthoni Barbe Chargé du Plan Directeur de l'Eau Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM)
Esther Carle-Pruneau Responsable de projets Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Esther Carle-Pruneau Responsable de projets Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Esther Carle-Pruneau Responsable de projets Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
François Lajoie Directeur général Organisme des Bassins Versants de la Côte- du-Sud (OBV Côte-du-Sud)	Marc Bélanger Responsable des projets en milieux aquatiques et humides Organisme des Bassins Versants de la Côte- du-Sud (OBV Côte-du-Sud)	Marc Bélanger Responsable des projets en milieux aquatiques et humides Organisme des Bassins Versants de la Côte- du-Sud (OBV Côte-du-Sud)
Véronique Brochu Directrice générale Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	Sofianne Bouchard-Verret Chargée de projets en inondation et milieux humides Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	Sofianne Bouchard-Verret Chargée de projets en inondation et milieux humides Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
Patricia Brouillette Directrice générale Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB)	Patricia Brouillette Directrice générale Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB)	Patricia Brouillette Directrice générale Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB)
Mireille Chalifour Directrice générale Organisme de bassin versant Matapédia- Restigouche (OBVMR)	Véronique Furois Chargée de projets Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup (OBAKIR)	Véronique Furois Chargée de projets Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup (OBAKIR)
Alex Martin Directeur Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)	Anaïs Renaud Gestionnaire de projet Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)	Anaïs Renaud Gestionnaire de projet Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)



Annexe D : Tableau 3. Information complémentaire recueillie au sujet des stations de lavage liées aux rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2

Station de lavage liée à la rampe d'accès ciblée par la personne répondante au sondage 2	Tarification	Accès	Information supplémentaire
Rampe d'accès municipale du lac Trois Saumons située au Parc municipal du lac Trois-Saumons à Saint-Aubert.	<p>Tarification d'accès, incluant le lavage, valide pour la durée de vie de l'embarcation et variable selon la provenance de l'utilisateur.trice et le type d'embarcation.</p> <p>Personnes résidentes : 15 \$.</p> <p>Personnes non résidentes :</p> <p>Embarcation à moteur autre qu'électrique : 100 \$.</p> <p>Embarcation à ballast (réservoir d'eau) : 200 \$.</p> <p>Motomarine : 50 \$.</p> <p>Embarcations à moteur électrique Canot, kayak, dériveur, pédalo, planche à pagaie ou à voile.</p>	<p>Utilisation et inspection visuelle obligatoire.</p> <p>Accès régulé par une barrière, un kiosque temporaire, et des agents.tes de surveillance.</p> <p>Horaire : vendredi, samedi et dimanche : de 9 h à 15 h 30 ; du lundi au jeudi : sur rendez-vous : 418-291-4966.</p> <p>7 jours / 7 : lors des vacances de la construction.</p> <p>Accès personnes résidentes inscrites : 24 h /24 et 7 jours / 7.</p>	
Rampe d'accès municipale du lac aux Sables située au Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin à Lac-aux-Sables (MRC de Mékinac).		<p>Lavage de l'embarcation obligatoire. Station de lavage mobile.</p> <p>Accès régulé par une barrière et une vignette.</p>	
Rampe d'accès située au club nautique de Lac-Beauport.	Accès gratuit.	<p>Utilisation facultative.</p> <p>Aucune régulation.</p>	La station de lavage n'est pas à proximité de la rampe d'accès.



Rampes d'accès situées au lac Mégantic à Lac-Mégantic.	Tarifification : 50 \$ / jour.	Utilisation obligatoire. Accès libre-service avec système de guérite et code QR.	https://www.lavetonbateau.com/fr/stations-de-lavage/
Rampe d'accès située au Port de Plaisance Venise au lac Champlain (baie Missiquoi) à Venise-en-Québec	N.A.	N.A.	Les municipalités d'Eastman et de Bolton-Est ont aménagé deux stations de lavage permanentes, une pour les petites embarcations et une pour les grosses.
Rampe d'accès située au Parc régional Massawippi sur le lac Massawippi à Ayer's Cliff.	Tarifification journalière ou saisonnière. Tarifification : 50 \$ / jours, incluant l'utilisation de la rampe d'accès, et 10 \$ pour le stationnement. Saisonniers (personnes résidentes) : 40 \$ et 225 \$ pour la rampe d'accès.	Utilisation obligatoire et très contrôlée. Accès régulé par un poste d'accueil. Horaire : du 22 avril au 16 juin de 6 h à 18 h ; du 17 juin au 4 septembre de 6 h à 20 h ; horaire variable en septembre et octobre selon l'achalandage.	Station de lavage mobile. Peu d'accès (aucun légal) permettent d'aller sur le lac sans lavage.
Plusieurs rampes d'accès au lac Stukely à Eastman à partir des parcs municipaux.	Tarifification journalière et annuelle. Tarifification : 5 \$ / jour pour les embarcations non motorisées, 10 \$ / jour pour les motorisées.	Utilisation obligatoire. Accès régulé par un billet d'horodateur. Horaire : de l'ouverture de la pêche jusqu'au 31 octobre, 24 h / 24, 7 jours / 7.	Excellent modèle, libre-service à faible coût. Un règlement oblige les utilisateurs à laver l'embarcation. Réception d'un billet d'horodateur servant de preuve du lavage. Des amendes peuvent être données. Les partenaires locaux ont participé à l'élaboration du projet. L'accès en tout temps et le faible coût favorise une bonne acceptabilité sociale.
Rampe d'accès au lac Mercier située à Mont-Tremblant.		Lavage obligatoire, mais il n'y a pas de station sur place. Une preuve du lavage doit être fournie lors de l'embarquement (vignette).	



<p>Rampe d'accès municipale du lac Saint-Paul située à Lac-Saint-Paul.</p>	<p>Tarifcation journalière et saisonnière.</p> <p>Tarifcation : gratuit pour les personnes résidentes ; pour les non résidentes : 35 \$ / jours pour les embarcations motorisées ou 120 \$ pour la saison. Service gratuit pour les embarcations non-motorisées.</p>	<p>Utilisation obligatoire.</p> <p>Lavage supervisé par du personnel sur place.</p> <p>Horaire : de la mi-mai à fin juin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h, vendredi de 8h30 à midi ; de la fin juin au début septembre : du lundi au jeudi de 8 h à 19 h, vendredi au dimanche de 7 h à 19 h ; de septembre à la mi-octobre du lundi au jeudi de 8 h 30 à midi.</p>	<p>Règlement municipal : https://www.lac-saint-paul.ca/affaires-municipales/avis-publics-municipalite.</p> <p>Une revue de littérature a été réalisée par le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) sur les stations de lavage du Québec : https://www.cobali.org/revue-litterature-et-outils-sensibilisation-ville-de-gatineau-contrer-propagation-especes-exotiques-envahissantes/</p> <p>La municipalité de Lac Sagouay utilise un panneau électronique d'affichage donnant un code à quatre chiffres pour avoir une clé qui permet d'ouvrir la barrière : https://www.lacsaguay.qc.ca/lavagebateau.html</p>
<p>Marina du lac des Piles située à Shawinigan.</p>	<p>N.A.</p>	<p>N.A.</p>	<p>Il n'y a pas de station de lavage sur place mais la Ville de Shawinigan a adopté un règlement obligeant le lavage de toutes les embarcations motorisées et non motorisées naviguant sur le lac des Piles. Avant de naviguer sur le lac des Piles, les détenteurs d'embarcations doivent obtenir soit un certificat de lavage ou un certificat d'utilisateur :</p>



			https://www.shawinigan.ca/services-aux-citoyens/eau/lac-des-piles/#lavage-de-bateaux https://shawinigan.ca/wp-content/uploads/2021/04/Lavage_de_bateaux_depliant_2020.pdf
Rampe d'accès municipale située au lac Raymond à Val-Morin.	Aucune tarification.	Utilisation facultative. Aucune régulation.	Il s'agit possiblement seulement d'un boyau d'arrosage.
Rampe d'accès municipale située à la plage du lac Bromont à Bromont	Aucune tarification.	Utilisation obligatoire. Aucune régulation.	Station de lavage mobile sans surveillance.





Ce projet est réalisé grâce à la participation financière de



Produit par:



397, rue Racine Est, bureau 101
Chicoutimi (Québec) G7H 1S8

Téléphone: 418-973-4321

Site Web: www.obvsaguenay.org

Page Facebook: www.facebook.com/obvsaguenay